

# REGLEMENT PARTICULIER

## 1er Rallye GENTIANE E.N.R.S.

20 et 21 Avril 2018

*Ce règlement particulier complète le règlement particulier du 52ème Rallye Régional du Pays Gentiane*

### PROGRAMME - HORAIRES

Identique au règlement du Rallye Support.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile ARVERNE organise les 20 et 21 Avril 2018 en qualité d'organisateur Administratif un rallye régional de Régularité Sportive Energies Nouvelles dénommé :

#### 1 er RALLYE GENTIANE E·N·R·S

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d' AUVERGNE en date du 22 Février 2018 sous le numéro 04/18 et de la FFSA numéro 147 en date du 22 Février 2018 (délivré par la ligue).

#### *Comité d'Organisation*

Identique au règlement du Rallye Support.

#### *Organisateur technique et administratif*

Nom : A.S.A. ARVERNE représentée par son président Michel DESMARIE

Adresse : 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM ES MONTAGNES

#### **1.1P. OFFICIELS**

Identique au règlement du Rallye Support.

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 1er Rallye Gentiane ENRS compte pour le Trophée de France 2018 des rallyes de régularité sportive énergies nouvelles.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique au règlement du Rallye Support.

**1.3.1P.** Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique (si véhicule de plus de 4 ans)
- Licence en cours de validité ou
- Titre de participation.

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement rallye support.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Identique au règlement du Rallye Support.

3.1.12P. Identique au règlement du Rallye Support.

### 3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives ( haute, intermédiaire ou basse).

3.3.3P. L'ordre des départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

3.3.4P. Identique règlement rallye support.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Un extincteur de 2 kg minimum compatible avec l'énergie disponible à bord du véhicule, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2.2P Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile ( minimum normes CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon,.....) sont prohibées.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Identique règlement standard FFSA et règlement rallye support.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Identique règlement Rallye Support.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 39,30 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire et horaires».

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites .

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée.

**7.3.11P.** Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la direction de course à raison de :

- Pour retard, 10 secondes par minute
- Pour avance, 60 secondes par minute.

#### **7.5P. ZONE DE REGULARITE (ZR)**

Identique au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Le chronométrage des zones de régularité et les chronométrages secrets intermédiaires seront effectués par chronométrage manuel.

#### **7.5.4P ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE**

Identique au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

#### **7.6P. PARC FERME**

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le code de la route (Plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Suivant règles spécifiques rallye de régularité sportive loisir énergies nouvelles (ENRS).

Le classement général sera effectué pour chaque moyenne avec et sans instruments :

- Moyenne haute avec et sans instruments
- Moyenne intermédiaire avec et sans instruments
- Moyenne basse avec et sans instruments

A titre d'information, le classement, toutes moyennes confondues, sera affiché à la fin du rallye.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Coupes et lots.

La remise des prix se déroulera le 21 Avril 2018 au gymnase de Riom -ès-Montagnes à partir de 20 Heures.

